

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 25 février 2026

## Urbanisme transitoire au profit du social : la Métropole de Lyon mobilise le site de l'ex-CGED

À l'occasion de la Commission permanente du 16 février 2026, la Métropole de Lyon a approuvé le projet porté par les associations Habitat et Humanisme Rhône et Territoires à VivreS pour l'utilisation du site de l'ex-CGED pour une durée de 8 ans. Ce projet prévoit le transfert de l'activité d'hébergement de la maison d'accueil Les Iris et l'installation de Territoires à VivreS, un collectif inter-associatif dédié à l'accès digne et à une alimentation durable et de qualité. Il s'agit d'un projet d'occupation temporaire pour une durée de huit ans sur ce site qui permet de relocaliser le site d'hospitalité Les Iris, géré par l'association Habitat et Humanisme Rhône, qui doit fermer en 2026, et de préfigurer le pôle de résilience alimentaire porté par l'association Territoires à VivreS.

La politique d'hospitalité de la Métropole de Lyon repose notamment sur la création de nouvelles formes d'accueil et d'hébergement. L'objectif est de proposer des alternatives à l'hôtel aux mères isolées avec enfants de moins de 3 ans dont la mise à l'abri relève de la compétence de la collectivité. Dans ce cadre, le projet de la rue de Gerland organise le **transfert du site d'hospitalité dénommé « Les Iris »**, actuellement installé dans les locaux de l'ancienne clinique éponyme (Lyon 8ème). Ce projet sur un site réhabilité offre un cadre plus adapté à la stabilisation et à l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité.

**Le site accueillera également la préfiguration d'un pôle de résilience alimentaire sur une surface de 1 200 m<sup>2</sup>**, animé par le collectif « Territoires à VivreS ». Ce volet consiste à expérimenter une organisation solidaire de l'alimentation : le lieu servira d'espace logistique, de transformation et de distribution de produits de qualité pour les publics précaires, tout en développant des parcours d'insertion professionnelle.

Pour permettre la réalisation de cette opération, la Commission permanente a approuvé un dispositif de soutien réparti entre les deux acteurs du projet. Ce volet financier se décompose comme suit :

- **Pour l'association Habitat et Humanisme Rhône** : l'attribution d'une subvention d'équipement de **480 000 €** pour les travaux d'adaptation et d'équipements du site en 2026, complétée par une subvention en nature de **1 258 560 €** correspondant à la mise à disposition à titre gracieux des surfaces pour une durée de huit ans.
- **Pour l'association Territoires à VivreS** : l'attribution d'une subvention en nature de **247 700 €**, correspondant à la minoration de l'indemnité d'occupation pratiquée par la Métropole pour huit ans.
- **Recettes pour la collectivité** : En parallèle, la Métropole percevra une redevance d'occupation de la part de Territoires à VivreS s'élevant à **428 620 €** sur la durée totale du projet.

En utilisant temporairement ce site avant sa mutation urbaine définitive, la Métropole de Lyon permet la pérennisation d'une offre d'accueil sociale et l'émergence d'une expérimentation sur la souveraineté alimentaire à l'échelle du territoire.